

Termes de référence

**Le Partenariat Communauté Santé (PCS)
Communauté franco-yukonnaise**

Par

**MBeaulieu D.O.F. inc.
et
Sandra St-Laurent, coordonnatrice**

Décembre 2003

Mise en contexte

En novembre 2002, la Société Santé en français était mise sur pied afin de regrouper les Réseaux de services de santé en français des communautés minoritaires francophones. Simultanément, la Société mettait un fonds de démarrage à la disponibilité des communautés minoritaires francophones afin de mettre sur pied des Réseaux de services de santé en français. La grande majorité de ces communautés ont eu accès à ce fonds de démarrage pour consulter leur communauté et s'entendre sur un modèle de Réseau.

En collaboration avec l'Association franco-yukonnaise (AFY), les EssentiElles agissent en tant que leader du dossier de la santé pour la communauté francophone du Yukon. À cet effet, elles ont coordonné le travail du comité d'encadrement du projet *d'Étude des besoins des francophones vivant au Yukon (2002-2003)*, initié par l'AFY et réalisé par MBeaulieu D.O.F. inc. Elles ont aussi participé à la mise en œuvre de la Société Santé en français lors de son congrès de formation et représentent le Nord à son conseil d'administration. En janvier dernier, après consultation avec l'AFY, l'organisme a déposé un projet de démarrage pour mettre sur pied le Réseau du territoire.

Ce document présente des termes de référence pour ce réseau nommé le Partenariat communauté en santé (PCS). Ces termes de référence comprennent les éléments suivants : le mandat du PCS et de son Comité directeur, leur composition, le fonctionnement prévu et le personnel.

Ces termes de références ont été présentés au premier forum pour la santé en français et organisée par le Partenariat communauté en santé (PCS) qui a eut lieu le 22 novembre 2003 à Whitehorse

1. Mandat, composition et fonctionnement du Partenariat communauté en santé (PCS)

Le PCS avait été d'abord servi pour encadrer l'étude sur les besoins en santé des francophones du Yukon. Compte tenu de la nécessité d'avoir un tel groupe pour mener l'initiative de réseautage y compris les projets en santé, le PCS est vite devenu le réseau des services de santé en français pour la communauté francophone. Essentiellement, ce réseau doit améliorer l'accès aux services de santé en français sur le territoire du Yukon. Pour faciliter le travail du PCS et de son personnel, il importe d'en préciser les termes de référence. Suivant la rencontre du 8 mai dernier à Whitehorse, nous avons revu les termes de référence proposés et les avons précisés. La deuxième version de ces termes de référence a été discutée en rencontre téléphonique le 22 mai dernier. Ce document présente la troisième version des termes de référence tels qu'amendés.

a) Le mandat du PCS

- développer une vision commune de la prestation des soins de santé et des services sociaux en français pour la communauté franco-yukonnaise;
- identifier les besoins en matière de services de santé en français;
- s'assurer que les besoins de la communauté francophone du Yukon soient connus et pris en considération par les autorités gouvernementales et les organismes pourvoyeurs de soins;
- participer à la planification des services de santé en français et mettre en œuvre des initiatives pertinentes, s'il y a lieu;
- fournir l'appui nécessaire à la mise en œuvre de stratégies et de modèles de prestation de soins adéquats et innovateurs;
- effectuer et maintenir à jour un inventaire des professionnels et des professionnelles de la santé, des ressources, des matériaux et des services disponibles en français dans tous les secteurs;
- promouvoir activement les services de santé en français auprès des membres de la communauté, des organismes de santé et des intervenants en formation;
- participer au développement des stratégies territoriales en matière de formation, de recrutement et de rétention des professionnels et professionnelles de la santé francophones ou bilingues;
- informer les partenaires en santé et en services sociaux des initiatives à venir en santé et en services sociaux;

- favoriser le partenariat et l'échange de ressources afin d'améliorer l'accès aux ressources disponibles en français et aux programmes;
- être l'interlocuteur privilégié du territoire du Yukon en matière de services de santé en français;
- former le Comité directeur, préciser son mandat et identifier les membres en faisant partie.

Ce mandat doit être revu et entériné par le gouvernement du Yukon.

b) La composition du Partenariat communauté en santé (PCS)

Tel que le prévoit la Société Santé en français, le PCS est composé de membres issus des 5 secteurs suivants :

- professionnels et professionnelles de la santé;
- gestionnaires d'établissement de soins;
- représentants et représentantes de la communauté;
- décideurs politiques;
- établissements ou organismes de formation.

Le PCS comprend un maximum de :

- 3 professionnels et professionnelles de la santé travaillant de façon autonome ou dans les services de santé;
- 3 représentants et représentantes d'organismes ou d'établissements de soins de santé;
- 5 représentants et représentantes de la communauté dont 1 provenant des communautés rurales du Yukon, 1 de l'AFY et 1 des EssentiElles (l'organisme-parrain du PCS); il est suggéré que les autres représentants et représentantes de la communauté proviennent des secteurs suivants : petite enfance, jeunes, aînés ou aînées;
- 3 représentants et représentantes des gouvernements dont 1 du ministère de la Santé et des Services sociaux du Yukon et 1 du Bureau des Services en français;
- 2 représentants et représentantes provenant des établissements ou organismes de formation dont 1 du SOFA.

Les représentants et représentantes siégeant au PCS sont choisi.e.s ou élu.e.s lors de son Forum annuel, pour un mandat d'un an renouvelable à chaque année.

c) Le fonctionnement du PCS

Le PCS se rencontre de 2 à 4 fois par année et oriente les travaux de son Comité directeur. Il organise un Forum annuel et invite les personnes intéressées par la santé ainsi que tous les intervenants et intervenantes des secteurs le composant¹. Il informe alors les participants et participantes de ses travaux et effectue diverses activités de consultation selon le besoin. Les membres du PCS sont alors nommés ou élus parmi les personnes appartenant à ces secteurs lors du Forum annuel.

Le PCS prend ses décisions par consensus. Si un consensus est impossible à atteindre, le porte-parole du groupe ou son remplaçant peut demander un vote. La langue de travail du PCS est le français.

d) La planification du PCS

Le PCS prépare annuellement un plan d'action et l'adopte. Celui-ci comprend les résultats visés à court terme, les objectifs, les activités et les échéanciers de ses travaux. Le plan d'action encadre les travaux du Comité directeur. Lorsque le PCS sera assuré d'un financement pluriannuel, une planification stratégique s'étendant sur trois ans sera effectuée.

e) Les liens entre le PCS et son organisme parrain

Présentement, les EssentiElles jouent un rôle de parrain auprès du PCS et sont le « trésorier » de ses projets. Comme d'autres organismes de la communauté, une personne les représentant siège au PCS. Elles reçoivent la planification du PCS et les comptes rendus des rencontres; elles font les demandes de financement à la Société Santé en français et effectue les rapports financiers. Les EssentiElles sont imputables à leurs membres et à la communauté pour toutes leurs activités, y compris celles du PCS.

Il est convenu que l'autonomie du PCS est visée et que des démarches en ce sens seront entreprises avec l'appui du comité directeur du PCS lorsque celui-ci sera en place et le jugera pertinent.

¹ Les secteurs sont présentés à la page précédente.

Au niveau fonctionnel, le PCS est autonome. Annuellement, il prépare sa programmation et le budget requis qui sont présentés au PCS et au conseil d'administration des EssentiElles. Il met en oeuvre sa programmation, prend ses décisions et gère le budget qui lui est attribué.

Pour assurer de bons liens avec les EssentiElles, nous suggérons d'élaborer un protocole d'entente stipulant les attentes des deux partis, identifiant les exigences des EssentiElles en matière de rapports et de tenue de livres. Des mesures de résolution de conflits peuvent aussi être prévues.

2. Le Comité directeur du PCS

L'objectif du Comité directeur du PCS consiste à travailler avec la coordonnatrice embauchée afin de mettre en œuvre son plan d'action et de coordonner les travaux.

a) Le mandat du Comité directeur

Plus spécifiquement, le mandat du Comité directeur du PCS est de :

- revoir régulièrement le plan d'action adopté par le PCS et en assurer la réalisation;
- travailler de très près avec le gouvernement territorial ainsi qu'avec d'autres pourvoyeurs de services afin de mettre en place les étapes devant mener à la réalisation du modèle de santé prévu pour la communauté francophone vivant au Yukon;
- participer à l'élaboration d'une proposition d'organisation de soins de santé pour la communauté francophone (auprès du territoire et de la Société Santé en français);
- participer aux activités de la Société Santé en français;²
- annuellement, mettre en branle un processus d'évaluation des travaux du PCS;
- participer à l'embauche et à l'évaluation du coordonnateur ou de la coordonnatrice du PCS;
- préparer le Forum annuel du PCS.

b) La composition du Comité directeur

La composition du Comité directeur est la suivante :

- 1 représentant ou représentante du gouvernement territorial;
- 1 représentant ou représentante des organismes/établissements de soins de santé;
- 1 représentant ou représentante des professionnels de la santé;
- 1 représentant ou représentante du SOFA (institutions de formation);
- 1 représentant ou représentante de l'AFY;
- 1 représentante des EssentiElles;

² Le Comité directeur du PCS nomme un de ses membres pour participer au conseil d'administration de Société Santé en français afin de représenter le Nord (qui comprend les trois territoires du Nord). Cette mesure s'applique à compter de la formation permanente du Comité directeur du PCS.

- 1 représentant du Bureau des services en français (observateur).

Les membres du Comité directeur sont choisis parmi les membres du PCS lors de la première réunion suivant le Forum annuel à l'exception du représentant du gouvernement du territoire qui est désigné par ce dernier. Pour faciliter le travail du PCS et de son Comité directeur, il est suggéré de nommer ou d'élire une présidence et une vice-présidence du groupe.

c) **Le Comité directeur intérimaire**

Puisque le Comité directeur doit débiter son travail dans les plus brefs délais (mai 2003), le groupe réuni lors de la rencontre du 8 mai s'est entendu pour qu'un Comité directeur intérimaire soit mis en place jusqu'à la formation définitive du PCS.

Les personnes suivantes ont été identifiées pour faire partie de ce Comité directeur intérimaire :

- Violet Van Hees, membre ex-officio, ministère de la Santé, Gouvernement du Yukon;
- Yves Titley, directeur par intérim du Centre de santé publique de Whitehorse;
- Hélène Bélanger, professionnelle de la santé;
- Isabelle Salesse, directrice du Service d'orientation et de formation des adultes (SOFA);
- Jeanne Beaudoin, directrice générale de l'Association franco-yukonnaise (AFY);
- Régis St-Pierre, membre du conseil d'administration à la régie des hôpitaux du Yukon.

Des élections sont prévues pour le forum annuel en santé afin de choisir les représentants et représentantes pour les secteurs données, qui siègeront au comité directeur. Le nouveau comité directeur du PCS se réunit dans les trois semaines suivant le Forum annuel pour décider de la présidence et de la vice-présidence. Il est suggéré que l'Association franco-yukonnaise (AFY) et Les EssentiElles occupent respectivement la place de présidence et de vice-présidence pour l'année 2003-2004. Les termes des mandats des membres du Comité directeur sont de un an, renouvelable à chaque année.

d) Le fonctionnement du Comité directeur

Le Comité directeur se rencontre à tous les deux mois à l'exception de la période estivale (juillet et août). Les membres du Comité directeur peuvent aussi avoir d'autres rencontres si trois membres du Comité en font la demande.

Le Comité directeur prend ses décisions par consensus du groupe. Si un consensus est impossible à atteindre, le porte-parole du groupe ou son remplaçant peut demander un vote.

3. La participation des membres du PCS et du Comité directeur

a) Les termes de participation des représentants du gouvernement territorial

Les membres siégeant au Comité directeur et au PCS à titre de représentants ex-officio du ministère de la Santé et des Affaires sociales du Yukon sont désignés afin d'assurer la liaison entre le PCS et ce ministère et d'agir à titre de conseiller auprès du ministère.

Les employés du gouvernement du Yukon peuvent participer aux rencontres du Réseau et de son comité directeur (intérimaire et permanent) dans la mesure où le fonctionnement opérationnel de leur service est assuré; ils doivent cependant vérifier avec leurs superviseurs avant de s'engager à participer aux rencontres.

En règle générale, les employés participent en tant qu'individus et ne représentent pas les opinions de leur ministère. Mme Violet Van Hees, nommée par son ministère, participe en tant que membre ex-officio au Réseau. En cette qualité, Mme Van Hees ne peut pas prendre des décisions au nom du ministère; cependant, elle peut conseiller les membres du Réseau sur différentes questions, dont les politiques en cours.

b) Les termes de participation des représentants des organismes et de la communauté

Il est recommandé que les employeurs assurent la participation des membres du PCS et du Comité directeur en leur garantissant la rémunération pour leur travail au sein des comités et en leur permettant de se libérer de leur horaire pour participer aux rencontres.

Les membres rémunérés par leur employeur pour leur participation au comité ne reçoivent pas de rémunération supplémentaire. Des arrangements spéciaux peuvent être conclus afin de rembourser les heures de travail perdues qui ne sont pas prises en charge par l'employeur, sur demande et consentement préalables avec la coordination du PCS.

Les membres du PCS et du Comité directeur sont tenus d'assurer la confidentialité des informations privilégiées auxquelles ils ont accès dans le cours de leur affectation.

4. La coordination du PCS

En mars 2003, suivant l'acceptation du projet de réseautage, une coordonnatrice a été embauchée par les EssentiElles pour mener à bien les activités du PCS. Puisque cette personne travaille de très près avec le PCS et son Comité directeur, il est suggéré que sa supervision régulière soit effectuée par la personne qui assume la présidence du PCS. Son appréciation de rendement devra être effectuée par la présidence du PCS et celle des EssentiElles (l'organisme-parrain du PCS), sur une base régulière. Nous joignons ici la description de tâches de la coordonnatrice.

Des politiques définissant les conditions de travail, les mesures disciplinaires et le congédiement ainsi que la gestion des conflits d'intérêt sont présentées à l'Annexe A de ce document. Lesdites politiques proviennent du manuel des EssentiElles et ont été adaptées pour répondre aux besoins du PCS. Il est entendu que le PCS et la coordonnatrice s'y référeront pour leurs besoins de gestion interne.

Description de tâches : Coordination du PCS

La coordination du Partenariat communauté en santé (PCS)

Exigences :

- Préférentiellement une formation universitaire en sciences humaines, en sciences sociales ou de la santé ou dans un domaine connexe; une formation de niveau collégial avec plusieurs années d'expérience dans un domaine connexe peut être considérée;
- bonne connaissance du milieu de la santé;
- bonne connaissance de la francophonie yukonnaise et canadienne;
- excellente connaissance du français et de l'anglais;
- expérience dans la coordination de groupe ou d'événement.

La personne embauchée pour ce poste s'occupe :

- d'animer les rencontres du PCS et de faire les suivis qui s'imposent;
- d'identifier des sources de financement pour la structure d'accueil;
- de collaborer à la rédaction du plan stratégique pour le PCS;
- de rédiger une demande de financement auprès de bailleurs de fonds;
- d'élaborer un plan de communication et de relation avec les médias;
- de favoriser l'échange entre les partenaires membres du PCS issus des 5 secteurs;
- de faire la liaison avec la représentante du territoire siégeant au conseil d'administration de la Société Santé en français;
- de collaboration à l'élaboration d'une stratégie de recrutement et d'une campagne de sensibilisation aux services en français;
- d'embaucher des consultant.e.s ou des contractuel.le.s pour développer le modèle de prestation, pour développer le site Web, pour la traduction des documents et pour animer la planification stratégique;
- d'assurer la liaison avec les partenaires et intervenants.e.s des communautés à l'extérieur de Whitehorse;
- de superviser les employé.e.s et contractuel.e.s relié.e.s au PCS;
- d'assurer la représentation du PCS auprès des instances gouvernementales.